

22.03.2023

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

COMMUNE DE GALIM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

BAMBOUTOS DIVISION

GALIM COUNCIL

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**N° 001 /AONO/C.GALIM/SG/CIPM/2023 DU *06 MARS 2023*

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN / REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE MBEVE II – NGOHONG – MAMAKAP-MENFOUNG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE GALIM, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2023

1- Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2023, le Maire de la Commune de GALIM, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien / réhabilitation de la route communale MBEVE II – NGOHONG – MAMAKAP-MENFOUNG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE GALIM, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

2. Consistance des travaux

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent :

- Installation ;
- Terrassements et chaussée ;
- Assainissement - drainage ;
- Ouvrage d'Art ;
- Maintien de la circulation ;
- Divers.

3-Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Cet Appel d'Offres est constitué d'un lot.

5. Coûts prévisionnels

Le coût prévisionnel des travaux est de cinquante millions (50 000 000) francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine du BTP.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Cameroun, Exercice Budgétaire 2023. Imputation :

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission conforme au modèle joint en annexe établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant de **un million (1 000 000) de francs CFA** et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour le(s) Soumissionnaire(s) n'ayant pas été retenu(s). Dans le cas où le Soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de GALIM (Service Technique) dès publication du présent avis d'Appel d'Offres.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la Mairie de GALIM (Service technique) contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Galim, d'une somme non remboursable de **soixante-quatre mille cinq cent (64.500) francs CFA**, représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

11. Remise des offres :

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, placés sous pli scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire, sous peine de rejet, devra parvenir à la Mairie de GALIM (Service technique), au plus tard le **05 AVR 2023**, à 09 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

N°**622**/AONO/C.GALIM/SG/CIPM/2023 DU **05 MARS 2023**.....POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN / REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE MBEVE II – NGOHONG – MAMAKAP-MENFOUNG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE GALIM, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS (EN PROCEDURE D'URGENCE)

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.»

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Offres

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **05 AVR 2023**, à 10 heures par la Commission Inteme de Passation des Marchés de la Commune de GALIM siégeant à la salle des actes de la Mairie de GALIM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix disposant d'un mandat.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.
Il s'agit notamment:

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Absence d'une pièce administrative dans l'Offre et non régularisée dans un délai de 48 heures,
- c) Fausse déclaration, pièces falsifiées;
- d) Note technique inférieure à 70% ;
- e) Omission dans le devis quantitatif d'un prix unitaire quantifié,
- f) La non-conformité du modèle de soumission.

14.2 Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

Les principaux critères de qualification dont les détails se trouvent à la pièce 12 du présent DAO comprennent :

- A- PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE ;
- B- PERSONNEL DE L'ENTREPRISE ;
- C- EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE ;
- D- MATERIELS ;
- E- CAPACITE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ;
- F- METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX.

15- Attribution

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les Soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiées suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le Soumissionnaire concerné.

L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, au Service technique de la Mairie de Galim pour l'établissement et la souscription de son marché. Faute pour lui de se présenter le marché est attribué au suivant.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de GALIM (Secrétariat Général).

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18- Additif à l'appel d'offres

Le Maire de la Commune de GALIM (Autorité Contractante) se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toutes autres modifications ultérieures utiles au présent Appel d'Offres.

Fait à GALIM, le 06 MARS 2023
Le Maire de la Commune



AMPLIATIONS:

- MINMAP/Btos ;
- Préfet/Btos ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Cameroon Tribune;
- Affichage/Archives.